

**Thème 5. Introduction : Qu'est ce que l'environnement**  
**(Histoire / Géographie / Géopolitique / Sciences Politiques)**  
**Activité 1: l'environnement sous le prisme des 4 disciplines**

**Groupe 1** : À l'aide des deux documents, montrez que l'environnement est un objet d'étude pour l'historien. Comment le regard de l'historien sur l'environnement a-t-il évolué ?

**Document n°1 : L'approche de l'environnement par E. Le Roy Ladurie**

A première vue, l'histoire du climat relève du domaine des sciences naturelles et non de l'histoire proprement dite. Il en est ainsi incontestablement dès qu'on recule de deux ou trois millénaires dans le passé. Mais, pour des périodes plus proches, l'historien contribue à l'élaboration de chronologies plus fines que celles qui résultent des datations au Carbone 14. L'historien dispose de documents qui donnent des indications sur le temps qu'il a fait à tel moment : descriptions d'hivers rudes, dates des premières neiges, date des moissons, estimation des rendements des céréales... L'historien ne peut négliger de connaître l'ambiance climatique dans laquelle les hommes ont vécu. L'historien peut apporter une contribution très appréciable à l'étude des fluctuations du climat. Celle-ci cependant, pour sa plus large part, n'appartient pas au domaine de l'histoire proprement dite mais à celui des faits naturels.

Extrait du compte rendu fait par H. Nicolai après la publication de *l'Histoire du climat depuis l'an mil* par l'historien E. Le Roy Ladurie en 1967.

**Document 2 : L'histoire environnementale.**

Les contours de l'histoire environnementale ont beaucoup évolué depuis qu'elle est apparue aux États-Unis dans les années 1970. Elle s'intéresse à la *relation* entretenue entre l'homme et l'environnement. Elle ne se limite pas à la nature « naturelle » mais inclut l'environnement construit, l'environnement façonné par l'homme. Je prends un exemple simple : l'histoire du moustique, en tant que telle ne relève pas de l'histoire environnementale (mais de la zoologie). En revanche, l'histoire du moustique considéré dans son rôle par rapport aux sociétés humaines (les maladies qu'il transmet et toutes les implications sociales de sa présence) relève, elle, de l'histoire environnementale. Pour mieux caractériser encore l'histoire environnementale, on peut dire que l'histoire environnementale a trois dimensions principales :

- ☀ une dimension matérielle et économique : l'histoire des milieux humides, de l'aménagement du territoire de façon générale, de la gestion des ressources naturelles, des réseaux techniques...
- ☀ une dimension culturelle : perception et la relation à la nature, aux paysages, rôle de ces paysages dans la construction des identités...
- ☀ enfin la dimension politique, institutionnelle ou juridique des questions environnementales, la plus classique sans doute : c'est l'histoire des politiques publiques ou privées, des normes, des risques, la question des inégalités et de la justice environnementales...

Communication donnée à l'Assemblée générale de l'AHCESR par l'historienne G. Massard-Guilbaud (Association des historiens contemporanéistes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), le 6 novembre 2010.

**Groupe 2** : À l'aide des deux documents, montrez que l'environnement est un objet d'étude pour la géographie. Comment le regard du géographe sur l'environnement a-t-il évolué ?

**Document 2 : La géographie environnementale.**

Ce vieux mot français qui vient du verbe « environner », dans le sens d'« entourer », qui évoque le contour, la totalité, les environs d'un lieu, a été employé par un certain nombre de géographes comme synonyme de « milieu géographique », par exemple chez Élisée Reclus ou plus tard chez Albert Demangeon. Si les deux termes sont opposés sur le plan de la géométrie, ils ont une signification proche en géographie. Pour la géographie, les sociétés humaines et leurs aménagements sont parties intégrantes de l'environnement.

Aujourd'hui, la géographie tend de plus en plus à substituer au singulier le pluriel « les environnements » : c'est à la fois une manière d'insister sur leur diversité pour éviter d'essentialiser la nature, et un moyen de rappeler la nécessité d'une démarche multiscalaire : l'environnement de l'échelle locale n'est pas celui de l'échelle nationale et encore moins celui de l'échelle mondiale. La Géographie de l'environnement de Paul Arnould et Laurent Simon (dir., 2007) est ainsi devenue une décennie plus tard la Géographie des environnements (2018).

Yvette Veyret, *Géo-environnement*, Sedes, coll. Campus, 1999. *Géoconfluences*, Septembre 2020.

### Document 1 : L'approche de l'environnement par un géographe.

On pourrait affirmer, pour reprendre l'expression de P. George, que la géographie est la science de l'environnement. D'après le dictionnaire (Robert) le terme environnement qui vient de l'américain, signifie l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques et biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines. En ce sens, l'environnement se confond avec l'écologie, telle qu'elle a été inventée au XIX<sup>e</sup> siècle. La géographie prend en compte l'environnement, elle l'étudie et l'observe. Car cette discipline a pour objet des paysages à contenu physique et humain. Du point de vue de l'environnement, le paysage est un système fragile ; l'humain modifie le climat, dégrade les sols, aménage les montagnes et les littoraux...

(...) Nous pensons que le contenu de l'« environnement », est proche de la géographie physique moderne. Il se situe obligatoirement à l'interface entre les milieux naturels et les sociétés humaines, ce qui est aussi, pour une grande part, l'objet d'étude de la géographie physique.

J.-P. Amat, P. Pech, L'environnement vu par les géographes physiciens, *Géographes associés*, n°10, 1992. pp.79-80.

**Groupe 3** : À l'aide des trois documents, montrez que l'environnement est un objet d'étude pour la géopolitique. Comment le regard des insitutions a-t-il évolué sur cette question?

### Document 1 : L'approche de l'environnement par la géopolitique.

Longtemps, les questions d'environnement ont été tenues en dehors de la sphère des relations internationales, la Terre étant censée être régie par les lois physiques et le monde par les lois politiques. Dans le dernier volume de la collection *L'enjeu mondial*, publiée aux Presses de Sciences Po, Bruno Latour en appelle à inventer une « gaïapolitique », une politique de la Terre.

Deux facteurs concourent à l'émergence de l'environnement comme sujet majeur des relations internationales depuis les années 1970. D'une part, les crises environnementales ont changé les rapports entre États, à tel point qu'elles ont fini par intéresser les organisations internationales. D'autre part, la plupart des problèmes environnementaux dépasse aujourd'hui les frontières étatiques, ne pouvant par conséquent trouver de résolution que dans un cadre international. Les relations internationales se voient donc bouleversées à la fois par le développement de nouveaux modes d'action publique et l'émergence de nouveaux acteurs.

François Gemenne - *L'enjeu mondial : l'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015

Les deux autres documents sont dans votre manuel page 374

2

## L'avènement de l'anthropocène

### Une nouvelle ère géologique ?

Selon le sociologue Bruno Latour, nous sommes entrés dans une nouvelle ère, l'anthropocène: l'ère des changements environnementaux provoqués par l'homme. Pour défendre Gaïa – nom mythologique de la Terre –, il définit ce que pourrait être une nouvelle « géo-politique ».

La conscience des désastres écologiques est ancienne, vive, argumentée, documentée, prouvée, depuis le début même de ce qu'on appelle l'« ère industrielle » [...]. On ne peut pas dire qu'on ne savait pas. Seulement il y a bien des façons de savoir et d'ignorer en même temps. [...] Depuis les années 1990 on le sait, de puissants groupes de pression se sont mobilisés pour jeter le doute sur les « faits » qui commençaient à faire consensus dans les communautés de chercheurs sur l'origine humaine des mutations climatiques. Depuis quelques années [...], nous avons la preuve formelle de l'inscription de l'action humaine dans la Terre elle-même, avec l'entrée dans une nouvelle ère géologique, l'Anthropocène. Nous sommes désormais une force géologique de grandeur comparable aux chaînes de montagnes, aux volcans, à l'érosion. Si nous voulons malgré tout faire quelque chose, il faut repolitiser la Terre. Au lieu d'imaginer que vous n'avez pas d'ennemi parce que vous vivez sous la protection d'une Nature (prétendument dépolitisée), désignez vos ennemis et délimitez le territoire que vous êtes prêts à défendre. Les « Terrestres », disciples de Gaïa, doivent combattre les « Humains » enfermés dans leurs croyances aux mécanismes du marché, à l'intangibilité des États-nations et à la supériorité de la Science.

Bruno Latour (dir.), d'après « Les États (de nature) entre guerre et paix », *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La Découverte, 2015.



### Le premier atlas de l'anthropocène

Adopter, comme le fait cet atlas, une vision large de l'anthropocène oblige à naviguer à travers l'ensemble des sciences naturelles et des sciences sociales. Trop souvent, ces disciplines continuent d'être enseignées de façon distincte dans les programmes scolaires et universitaires. L'anthropocène les rend pourtant indissociables, parce qu'il manque la collision de l'histoire de la planète avec celle de l'humanité qui l'occupe. La première est vieille de plusieurs milliards d'années, la seconde de quelques millions d'années à peine.

En ce sens, l'anthropocène pose un défi considérable à la théorie politique. Largement dénaturalisée, celle-ci tend à considérer le monde humain comme une entité distincte de la Terre, l'un régi par les lois des sciences sociales, l'autre par celle des sciences naturelles. L'anthropocène nous dit que cette distinction n'est plus valide. [...] Sans doute devons-nous apprendre à réfléchir politiquement sur des questions qui dépassent l'échelle temporelle et spatiale de l'expérience humaine.

François Gemenne, Aleksandar Rankovic, *Atlas de l'anthropocène*, Atelier de cartographie de Sciences-Po, Presses de Sciences-Po, 2019.

**Groupe 4** : À l'aide des trois documents, montrez que l'environnement est un objet d'étude pour la science politique. Comment le regard du politique sur l'environnement a-t-il évolué ?

**Document 1 : Le rapport Brundtland.**

« La Terre est une; le monde, lui ne l'est pas. Nous n'avons qu'une seule et unique biosphère pour nous faire vivre. Et pourtant, chaque communauté, chaque pays poursuit son petit bonhomme de chemin, soucieux de survivre et de prospérer, sans tenir compte des éventuelles conséquences de ses actes sur autrui. D'aucuns consomment les ressources de la planète à un rythme qui entame l'héritage des générations à venir. D'autres bien plus nombreux consomment peu, trop peu, et connaissent une vie marquée par la faim et la misère noire, la maladie et la mort prématurée.

*Chapitre 1. Introduction*

« Tout d'abord, les agressions contre l'environnement sont liées. Par exemple, la déforestation, qui amplifie le ruissellement, accélère l'érosion du sol et la sédimentation des fleuves et lacs. La pollution de l'air et l'acidification ont une part dans la mort des forêts et des lacs. Ces liens signifient que les différents problèmes doivent être attaqués simultanément. En outre, le succès dans un domaine, la protection des forêts, par exemple, peut améliorer les chances de réussite dans un autre, tel la conservation des sols »

*Chapitre 1 II. De nouvelles approches de l'environnement et du développement*

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins » et l'idée de « limitations ».

*Chapitre 2 Vers un Développement Durable. Introduction*

Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies présidée par G. H. Brundtland, *Notre avenir à tous*, 1988.

**Document 2 : La prise de conscience politique.**

L'environnement n'est pas un nouveau thème en politique. On se souvient de René Dumont qui, dans la campagne présidentielle de 1974, incarnait pour la première fois, les valeurs de l'écologie politique : décroissance, partage du travail, choix de modes de consommation respectueux de l'environnement, etc. Depuis cette première émergence, l'environnement a occupé une place très variable dans l'actualité politique. Des accidents technologiques majeurs ont souvent accru le sentiment d'une urgence à traiter les problèmes environnementaux : les catastrophes de Bhopal, de Seveso, de Tchernobyl, les marées noires causées par les accidents de pétroliers, ou encore les alertes estivales à la pollution automobile dans les grands centres urbains font périodiquement la une de l'actualité et alimentent les déclarations politiques vertueuses sur la nécessité de mieux contrôler les activités industrielles. Mais, une fois passée la crise, une fois oubliées les bonnes résolutions, revient l'ordinaire de la politique : sécurité publique, chômage, croissance, retraites, etc. Depuis trente ans, environ, qu'il a fait irruption sur la scène médiatique et politique l'environnement est donc un thème à éclipse. Pourtant (...) Le climat de notre planète semble déréglé et chaque événement suscite le commentaire de scientifiques qui, bien que prudents dans leur expression, suggèrent de plus en plus ouvertement que ces désordres pourraient avoir un lien avec l'augmentation de l'effet de serre. Or cette augmentation de l'effet de serre est désigné par la plupart des climatologues comme étant une conséquence des activités humaines. C'est donc bien de politique qu'il s'agit.

Daniel Boy, l'environnement est-il un enjeu politique? Baromètre politique français Cevipof pour les présidentielles de 2007.

**Document 3 : L'environnement dans le débat politique.**

C'est un débat sémantique aux implications juridiques, écologiques et économiques. La révision de l'article 1 de la Constitution n'est pas le sujet le plus grand public. L'enjeu n'en est pas moins important. Déjà adopté par les députés, les sénateurs s'emparent à leur tour du « projet de loi constitutionnelle complétant l'article 1er de la Constitution et relatif à la préservation de l'environnement ». Ce texte est issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat. Cette révision constitutionnelle ne repose que sur un unique article et l'ajout d'une seule phrase au premier alinéa de l'article 1 : « La France garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique ». Depuis plusieurs semaines, c'est le verbe garantir qui pose problème à la majorité sénatoriale de droite et du centre. L'amendement de la commission des lois réécrit le texte et remplace le verbe garantir par les verbes préserver et agir, et fait référence à la Charte de l'environnement de 2004.

Un petit changement qui n'est pas neutre. Les termes « préserve » et « agit » seront moins contraignant que « garantit ». Car les sénateurs craignent que le texte du gouvernement freine l'activité économique et mette des bâtons dans les roues des entreprises. Ils cherchent ainsi à trouver un équilibre.

François Vignal, Environnement : comment le Sénat modifie l'article 1 de la Constitution. 05/05/2021